

Article 21 du Règlement

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ON DEMANDE DE PRÉSENTER DES MESURES LÉGISLATIVES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur n'a cessé de nous rappeler la priorité qu'il accorde à la réforme de la législation réglementant les institutions financières. Toutefois, pratiquement aucune mesure n'a été prise, et cela en dépit de la faillite de deux banques et les rachats sur une grande échelle d'institutions financières.

Il y a eu toute une série d'études et des consultations complètes, mais, jusqu'à présent, aucune proposition de réforme concrète n'a été présentée. Le gouvernement a présenté deux projets de loi insuffisants et d'importance secondaire, dont l'un traîne encore au *Feuilleton*. D'autres mesures ont été présentées expressément dans le but de régler les situations regrettables qui se sont produites simplement du fait qu'il n'existait pas de loi pour les éviter.

● (1405)

Je suis persuadée que les députés de tous les partis voudront se joindre à moi pour exhorter le gouvernement à prendre les devants en procédant à la réforme des institutions financières, au lieu de continuer à courir le risque d'être dépassé par les événements.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES TRAITEMENTS DU CANCER—LA PRATIQUE SANCTIONNÉE
PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, la surfacturation cause de graves problèmes en Ontario. Les cancéreux les plus atteints, dont le plus grand, voire l'unique espoir de guérison réside dans la chimiothérapie et l'hyperthermie, ont le choix d'obtenir à leurs frais, dans une clinique, les traitements et les médicaments susceptibles de leur sauver la vie, ou d'attendre longtemps leur tour pour se faire soigner à l'hôpital, où toutes les dépenses seront imputées au régime d'assurance-maladie.

La crainte que le Canada n'en vienne, comme la Grande-Bretagne, à offrir une médecine différente selon que les malades sont riches ou pauvres, a justement inspiré les modifications à la Loi canadienne sur la santé en matière de surfacturation. Je suis outré de voir que, mine de rien, le gouvernement libéral de l'Ontario ait lui-même provoqué la surfacturation en prévoyant que le régime d'assurance-maladie de l'Ontario ne paierait la thérapie hyperthermique contre le cancer que si elle est prodiguée à l'hôpital et non pas dans une clinique.

Le gouvernement libéral de l'Ontario a eu tort de créer deux catégories de soins médicaux au Canada aux dépens des cancéreux les plus gravement atteints.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE POLAR—
L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je veux parler d'une opération de relations publiques mal conçue et cruelle; en effet, le gouvernement refuse d'honorer ses promesses envers l'industrie canadienne de la construction navale en n'accordant pas de contrat pour la construction d'un brise-glace Polar 8. Nous nous rappelons que le gouvernement libéral précédent avait promis de construire un brise-glace pour l'Arctique après que le *Manhattan* ait emprunté le Passage du Nord-Ouest, mais on n'a jamais rien fait à cet égard.

L'année dernière, les Américains ont pénétré encore une fois sans permission dans le Passage du Nord-Ouest. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a réagi à cette expédition américaine en annonçant que le gouvernement entreprendrait immédiatement la construction d'un brise-glace Polar 8, au coût de 400 millions de dollars. Comme les libéraux, les conservateurs parlent beaucoup mais ne font rien. Si le gouvernement attend encore plus longtemps, il réussira à lui seul à éliminer l'industrie canadienne de la construction navale et de la réparation de navires.

Les chantiers maritimes canadiens traversent la pire crise depuis 50 ans. On craint que le chiffre des emplois ne baisse à moins de 5,000 à l'échelle nationale d'ici la fin de 1986. Le taux de chômage atteint maintenant 50 p. 100 dans les chantiers maritimes de la Colombie-Britannique, et il grimpera à 80 p. 100 s'ils n'obtiennent pas le contrat de construction du Polar 8. Ils avaient pourtant présenté l'offre la plus basse et possédaient la meilleure capacité de construction de brise-glace...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'EMPLACEMENT D'UNE NOUVELLE USINE EN ONTARIO

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, bien sûr, c'est une bonne nouvelle que General Motors et Suzuki aient annoncé qu'ils ouvriraient une nouvelle usine d'automobiles en Ontario. Cette décision donnera un essor économique appréciable à la collectivité qui sera choisie.

Dans ma circonscription de Grey—Simcoe, les salaires ne sont pas comparables à ceux payés dans d'autres régions de la province et le taux de chômage est très élevé. Les chantiers maritimes Collingwood, qui en ont déjà été la plus grande industrie, ont réduit leur main-d'oeuvre de 1,100 à 200 travailleurs. D'autres industries ont fermé leurs portes ou ont réduit radicalement leurs effectifs. Dans notre secteur du tourisme, la majorité des travailleurs ne reçoivent que le salaire minimum provincial. L'installation possible de l'usine automobile dans ma circonscription représenterait à coup sûr une excellente nouvelle.

Une telle décision recevrait toute la collaboration possible de tous les responsables et de la population qui travailleraient de concert pour assurer une productivité très élevée et feraient en